



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 15 décembre deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 8 décembre 2023.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Mme Delphine MIALANNE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS (jusqu'à 21h10), M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoints, Mme Martine GUIBERT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, M. Nicolas BOURGOGNE (jusqu'à 21h30), Mme Sylvie BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, M. Stéphane ENGEL, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux,

ABSENTS excusés :

M. Laurent ASSELOOS (à partir de 21h10)	a donné procuration à	M. CHARPENTIER
M. Christophe ABADIE	a donné procuration à	Mme SALLE-TOURNE
Mme Danielle RIBOURDOUILLE	a donné procuration à	Mme BOUGOT
M. Hamid EL GAZRI	a donné procuration à	M. LANSON Pascal
Mme Magali GAUTIER	a donné procuration à	Mme MIALANNE
M. Henry POISSON	a donné procuration à	M. SILBERBERG
Mme Françoise GRIVOTET	a donné procuration à	M. VIAUD

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2023-ST-019	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIF DES INSTALLATIONS ANTI-INTRUSION	INEO CENTRE	11 599,20 € HT
DE-2023-FIN-020	Suppression de la régie de recettes pour la vente du livre sur Saint-Jean-le-Blanc		
DE-2023-ST-021	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE BAIL D'OCCUPATION	FREE MOBILE	10 000 € / AN
DE-2023-ST-023	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE MATERIEL DE CUISINE DE SAINT JEAN LE BLANC	MOLLIERE	8200 €HT
DE-2023-ST-024	ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIQUE SUR DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC	BET CEBI 45	22100 €HT



4 – BUDGET PRINCIPAL 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal a décidé d'adopter la décision modificative N°2 du budget principal 2023, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	Dépenses BP + DM 1	DM 2	TOTAL
Chap 011 - charges à caractère général	2 611 141	0,00	2 611 141
Chap 012 - charges de personnel	4 882 000	-11 216,00	4 870 784
Chap 014 - atténuation de produits (SRU et FPIC et AC négative)	196 723	0,00	196 723
Chap 65 - autres charges de gestion courantes	669 119	0,00	669 119
Chap 66 - charges financières	4 100	0,00	4 100
Chap 67 - charges exceptionnelles	2 000	8 000,00	10 000
Chap 68 - dotations aux provisions et dépréciations	0	3 216,00	3 216
022 - Dépenses imprévues	0	0,00	0
S/total dépenses réelles	8 365 083	0,00	8 365 083
023 - Virement à la section d'investissement	4 563 146,80	0,00	4 563 146,80
042 - Opérations de transfert entre les sections (dotations aux amortissements)	450 000	0,00	450 000
Total dépenses de fonctionnement	13 378 229,80	0,00	13 378 229,80

5 – OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 AUX CHAPITRES 20, 21 ET 23 AU TITRE DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CGCT

Le conseil municipal a décidé d'approuver les ouvertures de crédits d'investissement 2024 proposées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous, pour un montant de **1 206 402 €** :

COMMUNE	CREDITS OUVERTS EN 2023 BP + BS+DM	RAR 2022 inscrits au budget 2023 (crédits reportés)	CREDITS AP A DEDUIRE	CREDITS OUVERTS EN 2023 HORS RAR HORS AP	MONTANT MAXIMAL POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE AU TITRE DE L'ARTICLE L16121 du CGCT
CHAPITRE 20	648 442,00	103 342,00	50 000	495 100	123 775
CHAPITRE 204	398 000,00	0	0	398 000	99 500
CHAPITRE 21	1 181 497,53	223 232,53	0	958 265	239 566
CHAPITRE 23	3 369 752,91	90 506,11	305 000	2 974 246,80	743 561
TOTAL	5 597 692,44	417 080,64	355 000	4 825 611,80	1 206 402

6 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le conseil municipal a décidé de constater la créance éteinte pour un montant de 167.7 € et d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 1556.82 €

7 – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le conseil municipal a décidé d'approuver la création de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

8 – APPEL A LA SOLIDARITE ET AUX DONS FINANCIERS DE L'AML - OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LES SINISTRÉS DE LA DEPRESSION ELISA (DEPARTEMENTS DU NORD, DE LA SOMME, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SEINE MARITIME)

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Protection Civile afin d'apporter un soutien aux sinistrés.



9 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - VOLET 3 - DEMANDE DE SUBVENTION - Installation d'un ascenseur extérieur au château pour mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le conseil municipal a décidé d'adopter le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessous :

PROJET	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT POTENTIEL	SUBVENTION SOLLICITEE
<u>Installation d'un ascenseur extérieur au château pour mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite :</u> -Travaux	113 500 €			Subvention sollicitée au meilleur taux possible

10 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - VOLET 3 - DEMANDE DE SUBVENTION- Construction d'un restaurant scolaire pour l'école Demay Vignier

Le conseil municipal a décidé d'adopter le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessous :

PROJET	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT POTENTIEL	SUBVENTION SOLLICITEE
<u>Construction d'un restaurant scolaire pour l'école Demay Vignier :</u> -Travaux	1 100 000 €			Subvention sollicitée au meilleur taux possible

11 – COMMISSION SPORT DU 7 NOVEMBRE 2023

Compte rendu effectué par M. Laurent ASSELOOS

12 – COMMISSION SPORT DU 7 DECEMBRE 2023

Compte rendu effectué par M. Laurent ASSELOOS

13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 1 500 € AU CLUB DE L'AMITIE POUR LES 50 ANS DU CLUB

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 500 € au Club de l'amitié

14 - FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) - DEMANDE DE SUBVENTION (Construction de vestiaires au stade Lionel Charbonnier)

Le conseil municipal a décidé de demander une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

PROJET	SUBVENTION SOLLICITEE
Construction de vestiaires au stade Lionel Charbonnier à Saint Jean le Blanc : 696 520,11 €HT	20 000 € (2,87%)

15 - FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) - DEMANDE DE SUBVENTION

(Construction d'un club-house au stade Lionel Charbonnier)

Le conseil municipal a décidé de demander une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :



PROJET	SUBVENTION SOLLICITEE
Construction d'un club-house au stade Lionel Charbonnier à Saint Jean le Blanc : 436 418,22 € HT	20 000 € (4,5%)

16 – COMMISSION TRAVAUX DU 21 NOVEMBRE 2023

Compte rendu effectué par M. Oliver SILBERBERG

17 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC ET ORLEANS METROPOLE

Le conseil municipal a décidé de prolonger, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'exécution de cette convention pour une durée d'une année, renouvelable tacitement 3 fois, soit jusqu'au 31/12/2027.

La mise en œuvre de cette mise à disposition demeurerait la suivante :

Transfert ETP par commune	ETP en MADS descendante	
	Nombre d'agents	Total ETP
Commune		
SAINT-JEAN-LE-BLANC	3	0,13

18 – COMMISSION SANTE DU 23 NOVEMBRE 2023

Compte rendu effectué par M. Thierry CHARPENTIER

19 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC MUTUELLE FAMILIALE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

Le conseil municipal a décidé de d'approuver la convention de partenariat avec l'association LMF ASSO SANTE (la mutuelle familiale)

20 – MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Le conseil municipal a décidé d'instituer la prime de pouvoir d'achat comme suit :

Rémunération brute annuelle effectivement perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023					Montant proposé par l'assemblée délibérante 70% du plafond
TRANCHE	DE	À	Montant de la prime de pouvoir d'achat forfaitaire délibéré (base TC)		
Tranche 1	0 €	23 700 €	max	800 €	560 €
Tranche 2	23 701 €	27 300 €	max	700 €	490 €
Tranche 3	27 301 €	29 160 €	max	600 €	420 €
Tranche 4	29 161 €	30 840 €	max	500 €	350 €
Tranche 5	30 841 €	32 280 €	max	400 €	280 €
Tranche 6	32 281 €	33 600 €	max	350 €	245 €
Tranche 7	33 601 €	39 000 €	max	300 €	210 €

21 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal a décidé de modifier le tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte des modifications d'organisation des services, des recrutements et avancements de grade en adaptant les postes aux besoins comme suit :

**Emplois permanents****Modification du volume horaire des postes pour s'adapter aux besoins des services**

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Adjoint d'animation 1 poste 21/35 ^{ème}	Adjoint d'animation 1 poste 25.5/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/01/2024
Adjoint d'animation 1 poste 17/35 ^{ème}	Adjoint d'animation 1 poste 13.5/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/01/2024

Emplois non permanents**Modification du volume horaire des postes pour s'adapter aux besoins des services**

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Adjoint d'animation 1 poste 17/35 ^{ème} (mais pourvu temporairement à 13,5/35 ^{ème})	Adjoint d'animation 1 poste 17/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/01/2024

22- SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX POUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX.

Le conseil municipal a décidé d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

23 – RELEVAGE DE TOMBES – AUTORISATION

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à donner son accord sur le principe de la reprise de 26 tombes.

24 – REMBOURSEMENT CONCESSIONS

Le conseil municipal a décidé de d'accepter à compter du 25 octobre 2023, la reprise de la concession funéraire concernée suite à la demande émise, et de rembourser le prix d'achat de la concession à Madame DEBARRE (5.28 €)

25 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCEs 2024

Le conseil municipal a décidé de d'autoriser l'ouverture pour les dimanches ci-dessous référencés :

- 1^{er} dimanche solde d'hiver
- 1^{er} dimanche solde d'été
- 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année

26 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL - AVIS A DONNER

Le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable à ce projet de construction (23 voix POUR et 3 abstentions : M. BLELLY, Mme PEYROUX et Mme AMINATOU).



27 – RAPPORT D’ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L’EXERCICE 2022 D’ORLEANS METROPOLE – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé de prendre acte du rapport d’activité et de développement durable établis par Orléans-Métropole pour l'exercice 2022.

28 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D’ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2022 – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d’assainissement établis par Orléans-Métropole pour l'exercice 2022.

29 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2022 – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics prévention et de gestion des déchets établis par Orléans-Métropole pour l'exercice 2022.

30 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D’EAU POTABLE– EXERCICE 2022 – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable établis par Orléans-Métropole pour l'exercice 2022.

31 – AFFAIRES DIVERSES